

Paris expérimente un dispositif innovant pour le droit à l'eau

Celia Blauel, adjointe à la Maire, proposera au prochain Conseil de Paris l'expérimentation d'un dispositif social innovant pour le droit à l'eau qui contribuera à garantir l'accès des Parisiens les plus fragiles économiquement à cette ressource essentielle. Plus de 15.600 foyers pourront bénéficier d'un soutien personnalisé pour réduire leurs charges et d'une aide financière.

La Ville de Paris déploie depuis 2010 un dispositif ambitieux pour favoriser l'accès à l'eau de tous les Parisiens, qui repose notamment sur un prix de l'eau bas et maîtrisé, une politique « 0 coupures » et le déploiement d'aides préventives et curatives au paiement de la facture d'eau.

En approuvant en décembre 2014 la participation de la Ville à une expérimentation ouverte par la loi « Brottes », portant sur une tarification sociale de l'eau, le Conseil de Paris a affirmé sa volonté d'aller plus loin dans ce dispositif.

Un groupe de travail associant l'entreprise publique Eau de Paris, élus, directions de la Ville de Paris et représentants de l'Observatoire parisien de l'eau, ont identifié la nécessité de déployer une action spécifique à destination des foyers parisiens en situation de précarité hydrique.

Sur la base des résultats de ce travail, Célia Blauel, adjointe à la Maire de Paris et présidente d'Eau de Paris, va proposer au Conseil de Paris d'approuver deux nouvelles mesures expérimentales :

- 1. La création d'une activité d'ambassadeurs de l'eau**, confiée à des associations – qui auront la charge, sur le terrain, d'identifier les foyers en grande précarité hydrique ou prêt d'y basculer. Ils les sensibiliseront aux moyens de réduire leurs charges et leur proposeront des travaux et des équipements leur permettant de faire des économies d'eau.
- 2. L'attribution d'une aide financière spécifique à plus de 15.600 foyers**, qui couvrirait leurs besoins vitaux en eau, tels que définis par l'Organisation mondiale de la santé, c'est-à-dire 20 litres / jour / personne.

Ces mesures seront financées à hauteur 740.000 € par an, dont 240.000 € au titre de l'aide financière et 500.000 € au titre des ambassadeurs de l'eau, jusqu'en 2018, date à laquelle un bilan sera tiré de cette expérimentation.

« Avec ces nouvelles mesures, Paris réaffirme son engagement pour l'accès à l'eau pour tous, y compris pour les plus démunis. Ce dispositif est la clef de voûte d'une politique sociale garantissant le zéro précarité hydrique dans la capitale », souligne Célia Blauel.

Depuis 2010, la Ville de Paris a mis en place une entreprise publique de l'eau, en lieu et place de la gestion déléguée à des entreprises privées qui existaient jusqu'alors. Eau de Paris est désormais responsable de la production et distribution d'eau potable à 3 000 000 de personnes et aux 1200 fontaines de la Ville.

Portant l'idée que l'eau est un « bien commun » et que son égal accès doit être assuré, Paris et Eau de Paris conduisent une politique ambitieuse pour favoriser l'accès à l'eau de tous les Parisiens, quelle que soit leur situation sociale.

Parmi les nombreuses actions déjà mises en place, on retient notamment :

- La baisse de 8% du prix de l'eau, qui est aujourd'hui le plus bas d'Ile-de-France : 1,0428 euros/m³, contre par exemple 2 €HT en moyenne en France ;
- Une politique de « zéro coupure » en cas d'impayés chez les particuliers en fragilité économique ;
- La création d'une allocation de solidarité pour l'eau, avec plus de 49.000 foyers bénéficiaires en 2014 ;
- Des mesures d'aide au paiement des charges locatives, incluant les charges d'eau, accordées dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement ;
- Le développement de l'accès à l'eau potable sur l'espace public, avec plus de 1.200 points d'eau gratuits et accessibles à tous, y compris en hiver, et 5.000 gourdes par an distribuées aux personnes sans domicile fixe ;

Contact presse : Alison Hadjez / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61